



Parcs  
naturels  
régionaux  
de France

Une autre vie s'invente ici

LE PRÉSIDENT

Monsieur Laurent WAUQUIEZ  
Président  
Région Auvergne Rhône-Alpes  
1 Esplanade François Mitterrand  
CS 20033  
69269 LYON Cedex 02

Paris, le 26 mai 2016

N/réf. 67/16 MW-AL

Lettre ouverte au Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes

Monsieur le Président,

Depuis 50 ans, les Parcs naturels régionaux ont jeté les bases de ce que l'on nomme désormais le développement durable. En s'appuyant naturellement sur ses trois piliers, le social, l'environnement et l'économie, sans jamais sacrifier l'un à l'autre. C'est toujours l'Homme qui est au centre de chaque projet porté par les élus et les équipes des Parcs.

*51 Parcs naturels régionaux existent actuellement en France dont deux en Outre-Mer et 12 projets sont en phase de création avec l'appui des Régions dont c'est une compétence. Ils couvrent 15 % du territoire français, regroupent 4300 communes rurales dans lesquelles vivent 4 millions d'habitants.*

*La Région Auvergne Rhône Alpes est la première de France pour le nombre de Parcs. Les 9 Parcs existants, Vercors, Volcans d'Auvergne, Livradois Forez, Pilat, Monts d'Ardèche, Haut Jura, Massif des Bauges, Chartreuse et Baronnies provençales, regroupent 913 communes rurales (dont 742 classées en zone de montagne), soit, avec les 4 territoires en projet de PNR, 25% des communes de la Région, couvrant 30% du territoire régional. Près de 600 000 personnes y vivent et y accueillent des millions de visiteurs.*

*Actuellement, 4 projets de Parcs (Sources et Gorges de l'Allier, La Dombes, Belledonne et Aubrac), sont en cours de création sur décision des assemblées régionales d'Auvergne et de Rhône Alpes intervenues avant les élections régionales du mois de décembre dernier.*

Aux vues de vos déclarations et de vos récentes décisions, nous craignons que les Parcs naturels régionaux existant et à venir de votre région ne se retrouvent rapidement en difficulté. Cela met à mal un modèle que le monde entier nous envie et s'efforce de copier. Ce modèle a été mis en place par le Général de Gaulle qui, en 1967, a signé le décret instaurant cette nouvelle forme de gouvernance faite de concertation permanente et de recherche du consensus. Son ambition était bien de préserver mais aussi de mettre en valeur des territoires ruraux exceptionnels qui font la fierté et l'attractivité touristique de la France.

Alors pourquoi, aujourd'hui, remettre en cause deux de ces projets, celui des Sources et Gorges de l'Allier, pour lequel 65 communes, les deux départements (Lozère et Haute Loire) et les deux Régions (Auvergne et Languedoc Roussillon) ont délibéré favorablement au courant de l'année 2015 et celui de la Dombes qui a fait l'objet d'un accord de la Région Rhône Alpes en 2013 pour sa mise à l'étude ?

Parallèlement, à ces prises de position, des réductions budgétaires importantes sont annoncées aux neuf Parcs existants, sans concertations ni même informations, remettant ainsi en cause les engagements pris dans leur charte et leur avenir...

FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE • 9, rue Christiani 75018 Paris • Tél : 01 44 90 86 20  
Fax : 01 45 22 70 78 • E-mail : [info@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:info@parcs-naturels-regionaux.fr) • Site Internet : [www.parcs-naturels-regionaux.fr](http://www.parcs-naturels-regionaux.fr)

51

PARCS  
NATURELS  
RÉGIONAUX  
EN FRANCE

Ardèche, Ardennes, Ariège, Aube, Alpes-Maritimes, Alpes-de-Haute-Provence, Aveyron, Bas-Rhin, Bas-Pyrénées, Bourgogne, Bretagne, Charente-Maritime, Corse-du-Sud, Corse-du-Nord, Dordogne, Drôme, Eure, Gers, Guadeloupe, Haute-Normandie, Haut-Rhin, Hauts-de-France, Ile-de-France, Jura, Landes, Lozère, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Oise, Paris, Pyrénées-Orientales, Réunion, Rhodanie, Rhône-Alpes, Saône-et-Loire, Savoie, Seine-Maritime, Seine-Saint-Denis, Sud-Ouest, Tarn-et-Garonne, Val-de-Marne, Val-d'Aisne, Val-de-Loire, Vendée, Vienne, Yvelines



Parmi les arguments annoncés dans vos prises de position se trouve le « surcroît de normes et de contraintes qui pèseraient sur les élus ». Or, un Parc naturel régional n'entraîne aucune réglementation particulière. Vous proposez de transférer le budget prévu pour le Parc à des projets mais les agents des Parcs mènent justement une ingénierie de projet au service du territoire, transformant ainsi des crédits de fonctionnement en investissement bénéficiant aux entreprises présentes dans le Parc. Un Parc naturel n'est pas une couche administrative supplémentaire, c'est un outil de concertation permanent de tous les acteurs d'un territoire autant qu'un outil technique au service de ce même territoire. La démarche des Parcs n'est pas de demander toujours plus d'argent public, elle est bien d'en faire le meilleur usage.

Un Parc naturel régional est aussi un label porteur de sens, d'ambition et d'innovation pour un territoire.

La procédure de création du Parc naturel régional des sources et gorges de l'Allier est quasiment achevée. Au regard de la consultation menée avec succès, du vote extrêmement favorable des collectivités concernées et en l'absence de nouvelle délibération de votre conseil régional, rien ne s'oppose à ce que les dernières étapes soient franchies. C'est pourquoi, nous demandons que la création de ce Parc soit menée à son terme.

Il convient également aujourd'hui de surmonter ce qui ne peut être qu'une incompréhension mutuelle et de nous rencontrer pour imaginer ensemble un nouveau partenariat entre les Parcs naturels régionaux et la Région Auvergne – Rhône – Alpes.

Aussi, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France se tient-elle à votre disposition pour renouer ce dialogue.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma meilleure considération.

Michaël WEBER,  
Président